

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2024-10

Date validation officielle : 11/06/2024	Objet : Évaluation du plan de gestion 2018-2022 de la Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons (39)	Vote : unanimité
---	---	-------------------------

Le CSRPN, réuni en séance plénière le 11 juin 2024, a examiné au titre de l'article R.332-43 du Code de l'environnement l'évaluation du premier plan de gestion (2018-2022) de la Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons, située sur la commune de Mignovillard dans le Jura et dont la gestion est assurée par la commune de Mignovillard (gestionnaire principal) et l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue (gestionnaire associé).

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier sur la base de la présentation de Mme Elodie MEHL, conservatrice de la RNR à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, Mme Geneviève MAGNON, chargée de mission à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et des observations de M. Max ANDRÉ et de M. Jean-Yves CRETIN, rapporteurs.

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.332-43,

Vu la convention de gestion n°2021-Y-11177 en date du 27 septembre 2021 entre la Présidente du Conseil régional, le Maire de Mignovillard et le Président de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et notamment son article 5,

Vu l'évaluation du plan de gestion 2018-2022 de la RNR de la Seigne des Barbouillons menée par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et la commune de Mignovillard,

Vu la demande d'avis formulée par la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant

- l'intérêt patrimonial important que revêtent les milieux de la RNR de la Seigne des Barbouillons (site classé RNR depuis novembre 2014, par intégration au site Ramsar « Tourbières et lacs de la montagne jurassienne » et Natura 2000 « Bassin du Drugeon ») ;
- que le plan de gestion a été réalisé dans le cadre du programme LIFE tourbières du Jura « Restauration fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois » ;
- que la RNR s'inscrit également dans de nombreux protocoles nationaux (STOC EPS, suivis Odonates et Lépidoptères des PNA) ;
- que la Région Bourgogne-Franche-Comté a accepté la prolongation de la durée du plan initial jusqu'en 2024 ;
- que ce document a été construit, pour la première fois, à partir de la nouvelle méthodologie en 3 points des Plans de gestion de Réserves naturelles de France ;
- que les enjeux de conservation du patrimoine naturel, objectif prioritaire d'une RNR, sont basés sur une première série de diagnostics préalable et techniques de qualité et clairement définis : préservation des systèmes tourbeux et conservation patrimoniale de la faune, de la flore et des habitats phytosociologiques associés ;
- que les enjeux écologiques sont clairement identifiés : fonctionnalité des systèmes tourbeux et état de conservation des prairies adjacentes ;
- que les objectifs de gestion retenus sont bien fondés globalement, scientifiquement et techniquement, et tiennent compte des enjeux identifiés dans le diagnostic ;
- l'expérience reconnue du Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs (SMAHD), devenu Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue), dans la gestion des milieux aquatiques d'altitude ;
- la participation active des acteurs locaux à la gestion de la RNR (association de la Seigne des Barbouillons, gestionnaire jusqu'en 2020 de la RNR) et des représentants de la commune (gestionnaire principal actuel).

Le CSRPN souligne

- les efforts pour rendre compréhensible ce document d'évaluation complexe ;
- que la RNR présente, sur un espace relativement réduit, l'ensemble des milieux composant la série évolutive d'une tourbière ombrotrophe jurassienne ;
- la qualité des études, des suivis scientifiques et des opérations de gestion écologique réalisés durant ce plan de gestion, et la volonté de les conduire avec l'aide des associations naturalistes régionales de haut niveau ;
- que le bilan des opérations réalisées est globalement positif puisque 80 % des opérations programmées ont été entièrement réalisées et tout particulièrement celles concernant la fonctionnalité des systèmes tourbeux (11 opérations réalisées /13 prévues), pour seulement 7 opérations réalisées / 12 prévues concernant l'état de conservation des prairies adjacentes ;
- que les suivis scientifiques concernant les insectes confirment globalement la forte attractivité du site mais que certaines espèces patrimoniales (rhopalocères et odonates) liées aux milieux tourbeux sont en régression ;

- les difficultés à interpréter les données concernant la fonctionnalité de la tourbière, notamment les données hydrologiques (en particulier d'un point de vue qualitatif et concernant les effets des travaux de comblements des drains) dans un contexte général de dérèglement climatique ;
- que le plan de gestion n'a pas permis d'améliorer la qualité patrimoniale des milieux prairiaux, qualifiée d'insuffisante dans l'état initial ;
- souligne l'importance du système de haies composé de 2 km de linéaire essentiellement en limite de la RNR et son rôle dans le maintien d'une biodiversité spécifique ;
- que les enjeux liés à l'ancrage territorial ont été entièrement respectés sans compromettre la réalisation des opérations liées à la conservation du patrimoine naturel de la RNR ;
- que les effets du dérèglement climatique commencent à impacter durablement le fonctionnement des systèmes tourbeux les plus fragiles et modifient les cortèges floristiques et faunistiques existants ;
- une bonne appropriation de la RNR dans son territoire avec notamment une bonne sensibilisation des élus et des enseignants / enfants de l'école primaire de Mignovillard ;
- souligne l'engagement des personnels, malgré les renouvellements des salariés et les difficultés liées à la crise sanitaire Covid, pour assurer un fonctionnel optimal de la réserve ;
- la qualité des rencontres constructives avec les acteurs locaux, les agriculteurs en particulier ;
- la prise en compte des demandes permettant de comparer les données scientifiques de cette RNR avec celles déjà disponibles de la RNR des tourbières de Frasne-Bouverans (25).

Le CSRPN suggère pour le prochain plan de gestion à 10 ans

- la poursuite des études scientifiques et opérations techniques permettant une amélioration de la connaissance et de la fonctionnalité des systèmes tourbeux et susceptibles d'atténuer les effets du dérèglement climatique (méthode Natur'adapt) ;
- que soient programmées des opérations de datation du complexe tourbeux sur ce site mais également à l'échelle des tourbières de Franche-Comté pour une vision régionale large, en étroite relation avec le monde de la recherche universitaire ;
- la poursuite des actions de sensibilisation des élus / enseignants / élèves / habitants de la commune de Mignovillard ;
- de poursuivre les efforts pour constituer une équipe salariale compétente et stable, et de garder à l'esprit la possibilité d'une fusion avec la RNR de Frasne-Bouverans qui assurerait une meilleure efficacité ;
- la redéfinition de certains indicateurs mal caractérisés et /ou difficilement évaluables ;
- la mise en place de suivis botaniques et bryologiques permettant d'évaluer les effets des travaux réalisés lors de ce premier plan de gestion ;
- une amélioration des connaissances historiques du site conformément à l'avis formulé par le CSRPN lors de l'adoption du plan de gestion (Avis n° 2017-5) ;
- la poursuite des suivis entomologiques afin de constituer des séries de données exploitables, en synergie avec ceux réalisés sur l'ensemble du Bassin du Dugeon ;
- le renouvellement de la cartographie des habitats de l'ensemble du site permettant des comparaisons avec celle réalisée en 2017 sur les milieux tourbeux ;
- une attention particulière pour les prairies conduisant à une amélioration de l'état de conservation, non atteint dans ce premier plan de gestion ;
- d'engager une réflexion sur les gouilles (historiques et celles créées lors des travaux) et les mares présentes, en envisageant éventuellement un « entretien » volontariste de ces milieux particulièrement attractifs pour plusieurs espèces patrimoniales ;
- un inventaire fongique de la RNR ;
- un inventaire actualisé des reptiles de la RNR (protocole POP reptiles) ;
- la mise en place d'une base informatique de données naturalistes pour la RNR en lien avec le SINP régional ;
- que les avis du CSRPN soient systématiquement placés en annexe des plans de gestion de la RNR

Le CSRPN émet un avis favorable sur l'évaluation du plan de gestion 2018-2022 de la Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU